

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DDEEES 67G Subvention (2 500 euros) à l'association Comité français pour l'environnement et le développement durable, dit Comité 21 (1^{er}).

Mme Célia BLAUEL, M. Jean-Louis MISSIKA et Patrick KLUGMAN, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération 2015 DGRI 11 DEVE en date du 3 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'allouer une subvention de 4 500 euros à l'association Comité français pour l'environnement et le développement durable (Comité 21) en appui à son action dans la perspective de la Conférence internationale Climat Paris 2015 (COP21) ;

Vu le projet en délibération 2015 DDEEES 67 G en date du 3 mars 2015 par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui propose d'allouer une subvention de 2 500 euros à l'association Comité français pour l'environnement et le développement durable (Comité 21) en appui à son action dans la perspective de la Conférence internationale Climat Paris 2015 (COP21) ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} commission, M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} commission et M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association Comité français pour l'environnement et le développement durable dont le siège social est situé 132 rue de Rivoli, Paris 1^{er} (n° simpa 183346 / dossiers 2015_04904 ; 2015_05032 ; 2015_05033).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée de la façon suivante :

- 2 500 euros au titre du développement économique, chapitre 65, rubrique 91-3, nature 6574, ligne 550008 du budget de fonctionnement du Département de Paris, au titre de l'exercice 2015.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**



Anne HIDALGO